



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Le 11 décembre 2017, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 07 décembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD-DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Frédérick BAGNARD, M. Eric BROSSE, M. Lilian CHANEL, M. Didier DULAC.

Excusés : Mme Élisabeth VALETTE a donné pouvoir à M. Claude ANDREANI, Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD-DUVAL, M. Thierry MOËNE a donné pouvoir à M. Eric BROSSE, Mme Sylviane GANDREY a donné procuration à M. Lilian CHANEL, Mme Emilie ROSIER.

Absents : Mme Nadine DELAHAYE, Mme Karine AVERLY,

Membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LANAUD-DUVAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal en date du 13/11/2017.

DELIBERATIONS :

Le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour : subvention du conseil départemental pour une association. Acceptée à l'unanimité.

1. Attribution d'une subvention du conseil départemental

Le conseil municipal doit proposer une association pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 400€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- RETIENT le Sou des Ecoles de Taponas pour l'attribution de cette subvention de 400 €.
- AUTORISE le Maire à effectuer le virement de 400€ à l'association du Sou des Ecoles de Taponas une fois que l'argent sera réceptionné sur le compte de la mairie.

2. Dotation allocation de compensation par la CCSB pour 2018

M. le Maire rappelle au conseil municipal le fait que le conseil de la Communauté de communes a adopté le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), lors de sa séance du 27/9/2017. Ce rapport a défini le montant des charges qui ont été transférées entre les communes et la Communauté de Communes Saône Beaujolais, dans un sens ou dans l'autre, et correspondant aux compétences suivantes : Voirie, gymnase de Monsols (à partir de 2018) et urbanisme. Ce rapport a été soumis à l'avis du conseil municipal en date du 23/10/2017, et le conseil municipal en a émis un avis favorable.

Il rappelle aussi que, lors de sa séance du 16/02/2017, le Conseil communautaire avait adopté des allocations de compensation (AC) provisoires, dont le calcul était issu de la préparation de la fusion des communautés, et qu'il convenait de consolider.

Lors de sa séance du 13/4/2017, le Conseil communautaire avait adopté le protocole financier, qui définit les modalités de calcul des AC définitives, reprenant :

- Les AC provisoires votées le 16/02/2017 ;
- La neutralisation des évolutions fiscales liées à la fusion : compensation de la modification concomitante des taux ménages des communes et de la CCSB ;
- L'évolution des AC liées aux évolutions de compétences telles que définie lors de la CLECT du 31/09/17.

Il en résulte le calcul des allocations de compensation définitives, dont les montants ont été adoptés par le conseil de la communauté de communes lors de sa séance du 9 novembre 2017, et qui sont soumis à l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- APPROUVE les allocations de compensation définitives telles que définies en annexe, et dont le montant pour la commune de TAPONAS est de 117 295,35€

3. Demande d'un riverain pour un échange de parcelles.

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Henri LAGUIDE a cédé à titre gratuit les parcelles n° ZD 148 et ZD 149 d'une surface totale de 35m² à la commune de Taponas il y a plusieurs années pour un élargissement de voirie chemin des Lônes à la demande de la mairie. Le Maire précise que les démarches de régularisation n'ont jamais été entreprises pour que les parcelles soient intégrées au domaine communal.

Aujourd'hui, cette même personne demande à la commune d'échanger ces parcelles ZD 148 et ZD 149 avec la parcelle ZC 43 d'une surface totale de 440m² dont la commune est propriétaire.

Monsieur le Maire précise que les deux affaires étant distinctes, il n'est pas possible d'effectuer un échange.

Il est proposé que la commune achète les parcelles ZD 148 et ZD 149 à l'euro symbolique et que les frais de notaire soient à la charge de la commune.

Concernant la parcelle ZC 43, il est proposé de la vendre à Monsieur Henri LAGUIDE, également à l'euro symbolique et que les frais de notaires soient à la charge de l'acheteur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 pour, 2 abstentions, 0 contre) :

- ACCEPTE les conditions de vente et d'achat des parcelles telles que présentées,
- AUTORISE Monsieur le maire à prendre en charge les frais de notaires pour l'achat des parcelles ZD 148 et ZD 149,

- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'achat des parcelles ZD 148 et ZD149 et à la vente de la parcelle ZC 43,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

4. Salle des fêtes :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la famille AUCOURD a loué la salle communale du samedi 13 au dimanche 14 janvier 2018. Or, le samedi 13 janvier 2017 la salle est occupée pour la cérémonie des vœux du Maire et pour l'inauguration du restaurant scolaire. Il est donc proposé de faire une remise à la famille AUCOURD d'un montant de 50€.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière pour la même demande, il a été omis de défalquer la réduction de 50€ qui avait été accordée à la famille AUCOURD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la remise de 50€ sur le prix de la location de 2018,
- CONFIRME la remise de 50€ accordée en 2017
- APPROUVE le calcul suivant : 230 € - 50€ remise année 2017 – 50 € remise année 2018 = **130 € à payer** pour la location de la salle des fêtes du 13 et 14 janvier 2018

5. Validation du devis "sonnette garderie dans la nouvelle cantine"

Le Maire expose le besoin de sonnette dans le bâtiment de la garderie. Le devis de cette installation s'élève à 212.40 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis d'un montant de 212, 40 TTC.
- AUTORISE le maire à passer commande
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

6. Création d'un budget annexe pour lotissement communal :

Le Maire et Sylvie LANAUD-DUVAL rappellent la création d'un lotissement communal et expliquent qu'il convient d'assujettir ce projet à la TVA pour récupérer cette TVA sur les travaux. Cette opération implique la création d'un budget annexe et l'achat d'un logiciel spécifique pour gérer ce budget.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'assujettissement à la TVA des travaux du lotissement communal,
- ACCEPTE la création d'un budget annexe,
- AUTORISE l'achat du logiciel pour gérer ce budget annexe,
- AUTORISE le Maire à lancer l'étude de financement pour ce futur lotissement.

7 Avance de subvention pour l'association LES P'TITS MORFALOUS (cantine et garderie)

Sylvie LANAUD-DUVAL précise que la Mairie est en attente du budget prévisionnel de l'association L'année dernière il a été versé une subvention de 17 820€. L'association doit présenter son bilan financier rapidement à Mme LANAUD-DUVAL et Mr BAGNARD. Dans l'attente, Mme LANAUD-DUVAL propose de leur accorder 25% de la subvention de l'année dernière, soit un montant de 4 455 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement d'un acompte de 4 455€ de la subvention 2018 à venir,
- PRÉCISE que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018.

8. Ligne de trésorerie

Afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, Monsieur le maire propose de mettre en place une ligne de trésorerie de 80 000 € et en présente les conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 80 000 € d'une durée d'un an auprès du Crédit Mutuel,
- ACCEPTE les conditions de cette proposition et notamment le calcul des intérêts basé sur l'Euribor 3 mois + marge de 0,90 point payables à la fin de chaque trimestre civil et le versement d'une commission d'engagement de 150 € payables à la signature du contrat
- CHARGE Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie
- AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat correspondant
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le maire pour l'utilisation de cette ligne de trésorerie
- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de la commission d'engagement sont prévus au budget et que ceux nécessaires au paiement des intérêts seront inscrits au budget primitif 2018

Questions diverses :

1. Bernard FIALAIRE et Evelyne GEOFFRAY invitent Monsieur le Maire, le conseil municipal et les habitants au forum cantonal du 15/12/2017 à 17:00 à Belleville.
2. Optimisation fiscale de la CCSB : mission de revalorisation des taxes foncières et taxes d'habitations. Deux sessions de formation sont organisées à l'attention des secrétaires de mairie et des élus pour l'utilisation du logiciel. Il est proposé à la secrétaire de mairie d'effectuer ce stage le 18 et 23 janvier 2018.
3. Dans le cadre de l'opération TÉPOS, la CCSB a envoyé un courrier indiquant l'accord d'une subvention de 19 000 € pour la pompe à chaleur de l'école.
4. Le département a débloqué un acompte de 103 543 € sur sa subvention pour la construction du restaurant scolaire.
5. Un emprunt à court terme de 130 000 € a été débloqué par le crédit mutuel pour la TVA qui sera remboursée ultérieurement.

6. Appel à projets à finaliser pour les proposer au conseil départemental :

- Réhabilitation de la salle des fêtes (éclairage, isolation, ravalement intérieur, électricité et sonorisation),
- Cimetière (ravalement des murs du cimetière et du mur de l'entrée de l'église),
- Église (étanchéité du toit de la Sacristie et peinture des portes),
- Remise en état du Calvaire,
- City Park
- Création d'un trottoir chemin de la Saône.

7. Gymnastique volontaire

Sylvie LANAUD-DUVAL présente le CR de l'AG de la gymnastique volontaire qui compte 37 adhérents soit 9 de plus par rapport à l'année dernière. La cotisation est de 95€ dont 22€ de licence.

Le résultat 2016-2017 + 829.17€

Budget BP 2017-2018 négatif de 125.15€ mais il leur reste un peu de trésorerie.

Leur demande d'utiliser la salle des fêtes tous les lundis 30min de plus soit de 19h00 à 20h30 est accordée par le conseil municipal.

Le bureau reste inchangé. Il est précisé que l'association envisage d'acheter du matériel pour l'activité.

8. Restaurant scolaire

Le revêtement du sol a débuté le 11/12/2017.

Il reste le mobilier à installer. La plomberie sera terminée en fin de semaine soit le 15/12/2017

La retouche des peintures et le ménage seront effectués avant le 22/12/2017 pour une mise en service effective au 8/01/2018.

9. L'impasse Saint Genis a été goudronnée plus tôt que prévu.

10. A la suite du vol du matériel des services techniques, une partie sera rachetée.

11. Pour le restaurant scolaire : un aspirateur bidon, poubelles, chariot de ménage ainsi que le matériel nécessaire l'entretien du bâtiment seront achetés et des draps pour les couchettes de l'école.

12. Monsieur CIMETIERE informe d'être dans l'attente d'un devis concernant l'éclairage de l'impasse des Bessons.

13. Sylvie LANAUD-DUVAL informe que le repas des anciens s'est bien déroulé (que des félicitations). Il est précisé que les personnes n'ayant pas pu venir aux repas pour cause de santé ont reçu des paniers composés.

14. Sylvie LANAUD-DUVAL et Frédérick BAGNARD ont effectué les entretiens annuels les 30/11/2017 et 07/12/2017. Les agents sont demandeurs de formation.

15. Monsieur le Maire informe que la SAFER n'a pas préempté la parcelle ZE 77. Il est demandé si la commune exercera son droit de préemption. La commune ne préemptera pas.

16. Le centre social de Belleville/ St Jean d'Ardières et Taponas demande d'utiliser pour les vacances d'été des locaux sur la commune de Taponas. La commune accorde sur le principe le prêt de locaux en juillet 2018 pour 24 enfants.

17. Une erreur de calcul a été faite par la CCSB pour le calcul de la participation au budget de fonctionnement du centre social de Belleville (erreur sur le calcul de la population DGF) : la subvention communale sera réajustée à la hausse d'un montant de 1 421, 65 €.

18. Le conseil municipal est invité le 19/12/2017 à 20h pour la mise en lumière de la station d'épuration de Belleville s/S.

19. Monsieur Le Maire informe que des nids de poule se trouvent sur les routes aux alentours de la station d'autoroute : la société APRR sera contactée pour une demande de participation financière.

20. La nouvelle secrétaire de mairie est arrivée le 08/12/2017.

A partir du 02/01/2018, les horaires d'ouverture du public seront les suivants :

- Mardi : 8h30 – 12h30
- Jeudi : 15h00 – 17h00
- Vendredi : 15h00 – 19h00
- Samedi semaine impaire : 9h00 – 12h00

La séance s'est achevée à 23h30.



Le Maire
Daniel FAYARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 DÉCEMBRE 2017

Monsieur Daniel FAYARD

Madame Sylvie LANAUD

Monsieur Claude F. ANDREANI

Madame Nadine DELAHAYE

Madame Marie-Claude AOUDIA

Madame Karine AVERLY

Monsieur Frédérick BAGNARD

Monsieur Eric BROSSE

Monsieur Lilian CHANEL

Monsieur Gérard CIMETIERE

Monsieur Didier DULAC

Madame Sylviane GANDREY

Monsieur Thierry MOËNE

Madame Emilie ROSIER

Madame Elisabeth VALETTE